

Compte rendu du Comité Départemental d'Action Sociale

du 16 décembre 2022

Suite à la réforme de l'Action Sociale, la nouvelle déléguée régionale Madame Florence BUISSON nous a informé que deux postes de délégués sont à pourvoir (mis en ligne sur PASSERELLE) de catégorie C ou B.

Les nouvelles attributions de chaque délégué seront déterminées après validation par le Comité National de l'Action Sociale.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1- Approbation à l'unanimité du PV du 4 octobre 2022

2- Point sur les actions du CAL 2022

- Les cartes cadeaux peuvent être récupérées jusqu'à la fin de l'année.
- Il est encore possible pour ceux qui n'ont pas pu venir au spectacle de l'arbre de Noël, de récupérer les goûters de leurs enfants auprès de la délégation.
- Le budget attribué aux vacances psychologues est en nette augmentation.
- Les centres aérés (SNCF et Equipement) ont profité à une douzaine de familles par centre. Il est rappelé que pour toute inscription, il convient aux parents de se rapprocher de la délégation.
- 85 cartes culture ont été validées entre Octobre et Novembre
- Concernant les actions « retraités », seuls ceux domiciliés dans le Rhône peuvent en bénéficier.

Un voyage auto-financé est en cours d'étude pour le mois de Mai 2023.

Pour les nouveaux retraités, pensez à bien vous faire connaître auprès de la délégation afin de pouvoir bénéficier de ces actions.

3- La restauration

- Villeurbanne : dotation complète de la vaisselle

- Caluire : la demande de tickets restaurant a été refusée car il n'y a pas de « preuves » de détérioration de la cantine de la Clinique Protestante.

Des délégués sont allées y déjeuner et elles n'ont pas constaté de problèmes (propreté des locaux, repas et prix corrects).

Il est rappelé que les tickets restaurants ne sont attribués qu'en toute dernière instance, le CDAS rappelle qu'avant de mettre fin à une convention, il faut s'appuyer sur des faits.

Si ces faits démontrent une détérioration du service, d'autres conventions avec d'autres organismes de restauration collective seront recherchées avant la mise en place de tickets restauration.

FO dénonce l'absence d'alternative à proximité et la surcharge prévisible de la cantine due à l'implantation récemment annoncée d'un service supplémentaire à Caluire (SGC).

En fin de séance, le délégué départemental, Monsieur Michel VIAL, a pris la parole pour son dernier CDAS avant de prendre sa retraite. Nous lui souhaitons une très belle retraite !

Les représentants FO Finances : Florence BERGHEAUD (SIE EST LYONNAIS), Camille JANIN (Service Dépenses de l'État), Sylvina RODRIGUES DE CASTRO (PCE 4)